

# REPÉRAGE DE L'AMIANTE AVANT CERTAINES OPÉRATIONS DE TRAVAUX - INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT : PARCOURS "TECHNIQUE"

Cette formation vise à répondre aux exigences de l'arrêté du 4 juin 2024.

## Objectifs opérationnels

- Analyser la commande fournie par le donneur d'ordre
- Analyser les documents et informations fournies par le donneur d'ordre
- Établir les zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO)
- Mettre en oeuvre les moyens de protection individuelle conformes à la réglementation
- Réaliser les investigations approfondies (éléments, témoins, sondages, prélèvements)
- Identifier les laboratoires d'analyse des échantillons au moyen de la vérification des portées d'accréditation COFRAC
- Rédiger un rapport de repérage amiante avant travaux dans les infrastructures de transport
- Identifier les risques liés aux interventions sur des infrastructures de transport et appliquer les procédures de sécurité associées

## Public Concerné

- Personne souhaitant devenir opérateur de repérage amiante dans les immeubles autres que bâtis et disposant de 3 ans d'expérience sur un poste technique relevant du domaine des infrastructures de transport.

## Durée

56.00 Heures 8 Jours

## Prérequis

Suivre cette formation ne réclame aucun pré-requis hormis répondre aux profils concernés. Toutefois, détenir une certification SS4 sera nécessaire pour opérer sur le terrain.

## Contenu

**Le contenu de cette formation s'appuie sur l'arrêté du 4 juin 2024 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers, et en particulier son annexe I.**

- Cadre général réglementaire et normatif en matière de repérage d'amiante (0.5j)
- Spécificités de la norme NF X 46-102 (2j)
- Architecture des ouvrages de génie civil, des infrastructures de transport, des réseaux divers (0.5j)
- Histoire des modes de constitution des infrastructures de transport (0.5j)
- Risques spécifiques aux infrastructures de transport (0.5j)
- Lecture de plans relatifs aux infrastructures de transport (0.5j)
- Spécificités de l'annexe A et du paragraphe E5 de la norme NF X 46-102 : novembre 2020 (1j)
- Localisation de l'amiante sur les infrastructures de transport (0.5j)
- Acquisition du geste professionnel (1j)
- Lecture et rédaction de rapport de repérage (1j)

Le tutorat associé à cette formation se réalise en sus de ce programme.

## Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit alternance d'exposés théoriques et de mise en application pratique.

## Moyens pédagogiques

### ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse [app.gescof.com](https://app.gescof.com), cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

GINGER FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11788096478

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
  - Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
  - Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
  - Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
  - Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.
- Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

#### MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

#### QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses besoins.

### ■ Qualification Intervenant(e)(s)

Les intervenants sont des formateurs qualifiés, ingénieurs et experts de l'amiante et/ou des infrastructures de transport.

### ■ Méthodes et modalités d'évaluation

En fin de formation, une évaluation est réalisée en ligne sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

**La certification associée à cette formation est délivrée à l'issue d'un jury organisé par notre partenaire UP N PRO comportant une partie théorique et une partie pratique. L'inscription à la certification (et au jury) ne peut se réaliser qu'une fois les tutorats validés.**

Les membres du jury sont des experts en amiante et/ou en infrastructures de transport.

### ■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent&nbsp;ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD  
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490  
Mail : [formation@groupeginger.com](mailto:formation@groupeginger.com)



Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : RS7456